



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 juillet 2004
Français
Original: anglais

Session de fond de 2004

New York, 28 juin-23 juillet 2004

Point 7 f) de l'ordre du jour

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains qui sortent d'un conflit

Qatar* : projet de résolution

Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2002/1 du 15 juillet 2002 et 2003/1 du 31 janvier 2003, 2003/53 du 24 juillet 2003, 2003/50 du 24 juillet 2003 et 2004/1 du 3 mai 2004, et sa décision 2002/304 du 25 octobre 2002,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport supplémentaire du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau¹ et des recommandations qui y sont formulées;
2. *Se félicite* des échanges et de la coopération qui se sont instaurés entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, dans le cadre de leurs mandats respectifs, en ce qui concerne la situation en Guinée-Bissau;
3. *Se félicite également* de l'évolution prometteuse de la situation économique, sociale et politique en Guinée-Bissau après les élections législatives de mars 2004, ainsi que des réformes entreprises par le Gouvernement en vue d'améliorer la gestion des finances publiques;
4. *Se félicite en outre* que le Gouvernement bissau-guinéen se soit engagé de nouveau à appliquer la stratégie de partenariat approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 2003/1 du 31 janvier 2003, demande aux pays donateurs d'aider le Gouvernement bissau-guinéen dans ses efforts de développement, notamment en versant des contributions au Fonds d'urgence pour la

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ E/2004/92, annexe,



gestion économique, administré par le Programme des Nations Unies pour le développement, et engage la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, à aider davantage le pays à répondre à ses besoins immédiats et à mettre en œuvre en sa faveur un programme d'appui à long terme;

5. *Demande* à la communauté internationale d'aider la Guinée-Bissau à tenir les élections présidentielles prévues pour mars 2005 afin que puisse être menée à bien la deuxième phase prévue dans la Charte de transition;

6. *Demande également* au Conseil d'administration du Fonds monétaire international d'envisager de mettre à nouveau en œuvre un programme en faveur de la Guinée-Bissau et à la communauté des donateurs de participer à la table ronde organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement, qui doit se tenir en principe en novembre 2004 et qui permettra, le cas échéant, de promouvoir la stratégie de partenariat;

7. *Décide* de proroger le mandat du Groupe consultatif spécial jusqu'à la session d'organisation du Conseil économique et social de 2005, afin de suivre l'application de ses recommandations, d'examiner de près la situation humanitaire et la situation économique et sociale du pays et d'en rendre compte, s'il y a lieu, au Conseil à sa session d'organisation de 2005;

8. *Prie* le Secrétaire général, le Groupe des Nations Unies pour le développement et les fonds, programmes et institutions spécialisées compétents des Nations Unies de continuer à aider le Groupe consultatif spécial à s'acquitter de son mandat, et invite les institutions de Bretton Woods à poursuivre leur coopération à cette fin.
